

Séries Lettres et arts, Langues vivantes et Sciences humaines

Épreuves d'admissibilité

Elles se déroulent dans le centre d'écrit choisi lors de l'inscription.

5 ÉPREUVES COMMUNES AUX 3 SÉRIES

Composition française ⁵ dissertation	durée : 6h – coef. : 2
Composition d'histoire ⁵ dissertation	durée : 6h – coef. : 1
Composition de géographie dissertation (l'usage de l'atlas est interdit)	durée : 5h – coef. : 1
Composition de philosophie ⁵ dissertation	durée : 6h – coef. : 1
Commentaire d'un texte en langue vivante étrangère et traduction d'une partie ou de la totalité de ce texte (LV1) ^{1 et 5} Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Grec moderne, Hébreu, Italien, Japonais, Polonais, Portugais, Russe.	durée : 6h – coef. : 1

1 OU 2 ÉPREUVE(S) DE SPÉCIALITÉ SUIVANT LA SÉRIE

SÉRIE LETTRES ET ARTS		
(une spécialité parmi les trois proposées, à choisir lors de l'inscription)		
Spécialité Lettres modernes Étude littéraire stylistique d'un texte français postérieur à 1600		durée : 5h – coef. : 2
Spécialité Lettres classiques ⁴ Version latine Version grecque		durée : 3h – coef. : 1 durée : 3h – coef. : 1
Spécialité Arts ⁵ L'une des quatre épreuves suivantes, à choisir lors de l'inscription :		
• Composition d'études théâtrales		durée : 6h – coef. : 2
• Composition d'études cinématographiques		durée : 6h – coef. : 2
• Composition d'histoire de la musique		durée : 6h – coef. : 2
• Composition d'histoire et théorie des arts		durée : 6h – coef. : 2

SÉRIE LANGUES VIVANTES ^{2 et 3}		
Spécialité Langue vivante Thème en langue vivante étrangère La langue est la même que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.		durée 4h – coef. : 2

SÉRIE SCIENCES HUMAINES		
(une spécialité parmi les deux proposées, à choisir lors de l'inscription)		
Spécialité Philosophie Deuxième composition de philosophie		durée 5h – coef. : 2
Spécialité Histoire et Géographie Histoire : explication de texte ou de documents historiques Géographie : commentaire de carte géographique		durée 3h – coef. : 1 durée 3h – coef. : 1

¹ L'usage d'un dictionnaire unilingue est autorisé. Pour le japonais l'usage de deux dictionnaires unilingues, dont un en langue japonaise de caractères chinois, est autorisé. La liste des dictionnaires autorisés est publiée annuellement avec le programme.

² L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour l'arabe, le chinois et l'hébreu, pour lesquels l'usage d'un dictionnaire bilingue est autorisé, et le japonais pour lequel l'usage d'un dictionnaire bilingue (français-japonais) et d'un dictionnaire unilingue en langue japonaise de caractères chinois est autorisé.

³ Pour les spécialistes d'anglais, la série Langues vivantes de l'ENS de Lyon constitue une banque d'épreuves avec le concours de l'ENS de Cachan. Pour des informations spécifiques à l'ENS de Cachan, consulter directement l'École concernée.

⁴ L'usage d'un ou de plusieurs dictionnaires latin-français/grec-français est autorisé à l'exception de tout autre recueil de vocabulaire.

⁵ Epreuve(s) commune(s) avec l'ENS (Paris).

⁷ L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour l'arabe, le chinois et l'hébreu, pour lesquels l'usage d'un dictionnaire unilingue est autorisé, et le japonais pour lequel l'usage de deux dictionnaires unilingues, dont un en langue japonaise de caractères chinois, est autorisé.

Épreuves d'admission (après admissibilité)

Elles se déroulent à l'ENS de Lyon (site Descartes)

Chaque épreuve comprend 1 heure de préparation et 30 minutes devant le jury à l'exception :

- de l'épreuve d'approches des sciences humaines qui comprend 1 heure de préparation et 25 minutes devant le jury ;
- de l'épreuve de spécialité Lettres modernes : étude synthétique de deux extraits qui comprend 1h30 de préparation et 30 minutes devant le jury ;
- des épreuves de spécialité arts (hors musique et cinéma) qui comprennent 2 heures de préparation et 1 heure devant le jury ;
- de l'épreuve de musique de la spécialité arts qui comprend deux sessions : la première, sans préparation, de 30 minutes devant le jury et la seconde comprenant 2 heures de préparation et 15 minutes devant le jury ;
- de l'épreuve de cinéma de la spécialité arts qui comprend 3 heures de préparation et 1 heure devant le jury.

2 ÉPREUVES COMMUNES

Explication d'un texte littéraire	coef. : 1,5
Approches des sciences humaines	coef. : 1

ÉPREUVES DE SPÉCIALITÉ SUIVANT LA SÉRIE

SÉRIE LETTRES ET ARTS		
Spécialité Lettres modernes		
► Etude synthétique de deux extraits d'œuvres au programme		coef. : 2,5
► L'une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription :		coef. : 1,5
• Analyse en langue étrangère d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte. La langue peut être identique ou différente que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.		
ou		
• Traduction et commentaire d'un texte latin ⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.		
ou		
• Traduction et commentaire d'un texte grec ⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.		
Spécialité Lettres classiques ⁴		
► Explication d'un texte latin		coef. : 2
► Explication d'un texte grec		coef. : 2
Spécialité Arts		
► L'une des quatre épreuves suivantes : (le choix est le même que celui de la composition de l'épreuve d'admissibilité)		
• Etudes théâtrales		coef. : 2,5
• Etudes cinématographiques		coef. : 2,5
• Histoire des arts		coef. : 2,5
• Musique (l'épreuve est en deux sessions, chacune comptant pour moitié dans la note finale) - interprétation suivie d'un entretien - écriture musicale		coef. : 1,25 coef. : 1,25 coef. : 1,5
► L'une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription :		
• Analyse en langue étrangère d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte. La langue peut être identique ou différente que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.		
ou		
• Traduction et commentaire d'un texte latin ⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.		
ou		
• Traduction et commentaire d'un texte grec ⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.		

SÉRIE LANGUES VIVANTES		
Spécialité Langue vivante		
► Explication d'un texte d'auteur étranger LV1 ⁷ (la langue est la même que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction)		coef. : 2
► Analyse en langue étrangère LV1 ⁷ d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte. La langue est la même que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.		coef. : 1,25
► L'une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription :		coef. : 0,75
• Analyse en langue étrangère LV2 ⁷ d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte. La langue est différente de celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.		
ou		
• Traduction et commentaire d'un texte latin ⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.		
ou		
• Traduction et commentaire d'un texte grec ⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.		

SÉRIE SCIENCES HUMAINES		
Toutes Spécialités		
► L'une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription :		coef. : 1
• Analyse en langue étrangère d'un texte étranger hors programme ⁷ d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte. La langue peut être identique ou différente que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.		
ou		
• Traduction et commentaire d'un texte latin ⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.		
ou		
• Traduction et commentaire d'un texte grec ⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.		
Spécialité Philosophie		
► Explication d'un texte philosophique		coef. : 1,5
► Exposé sur une question de philosophie		coef. : 1,5
Spécialité Histoire et Géographie		
► Interrogation d'histoire		coef. : 1,5
► Interrogation de géographie		coef. : 1,5

Le concours littéraire d'entrée à l'ENS de Lyon se prépare en 2 ans après le baccalauréat, essentiellement dans les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles des lycées d'enseignement secondaire.

Le concours comprend quatre séries : Lettres et arts, Langues vivantes, Sciences humaines, Sciences économiques et sociales. Chacune fait l'objet d'un programme précis, publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (BOESR).

En 2012, 3866 candidats se sont inscrits au concours pour 114 postes :

Lettres et arts
spécialités :
lettres modernes,
lettres classiques,
arts

1367 inscrits
36 postes

Langues vivantes*
spécialités :
allemand, anglais,
arabe, chinois,
espagnol,
grec moderne,
hébreu, italien,
japonais, polonais,
portugais, russe

820 inscrits
35 postes

Sciences humaines
spécialités :
philosophie,
histoire
et géographie

1137 inscrits
38 postes

Sciences économiques et sociales

542 inscrits
5 postes

*Les douze langues citées ci-dessus pour la série Langues vivantes sont proposées pour toutes les séries tant à l'écrit qu'à l'oral.

Conditions d'inscription

Les candidats :

1. doivent être titulaires du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme admis en dispense ou en équivalence de celui-ci ;
2. ne sont pas autorisés à se présenter plus de trois fois au concours d'entrée en première année dans une École Normale Supérieure ;
3. ne doivent pas être titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (European Credit Transfer System) ;
4. doivent satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique s'ils sont ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Les candidats qui ont demandé la nationalité d'un pays de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, doivent obligatoirement informer par courrier M. le Directeur général de l'ENS de Lyon de la date probable de l'acquisition de cette nationalité, ou à défaut de la date de dépôt de leur demande.

Ceux d'entre eux qui sont déclarés admis à l'ENS de Lyon n'ont pas le statut de fonctionnaire stagiaire. S'ils acquièrent en cours de scolarité la nationalité française ou celle d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ils bénéficient de la qualité de fonctionnaire stagiaire à compter de la date de cette acquisition.

Modalités et calendrier d'inscription

L'inscription des candidats se fait uniquement par Internet à l'adresse suivante :

<http://www.concours-bce.com>

du 10 décembre 2012 au 10 janvier 2013 à minuit.

Il est conseillé de consulter régulièrement le site Internet de l'ENS de Lyon : <http://www.ens-lyon.fr> rubrique « Admissions » puis « Admission sur concours ».

Vous trouverez les programmes, les sujets et rapports des années précédentes ainsi que des informations utiles aux candidats admissibles.